



Gerance d'un restaurant apres depot de bilan

Par Visiteur

J'ai deposer le bilan de mon restaurant(entreprise individuelle) en nov 2009 et depuis pas de travail 50 ans moi et 45 ma femme.

on propose a ma femme la gerance d'un restaurant, mais elle etait caution solidaire du pret que nous n'avons pu rembourser en totalité; sachant que la banque va se tourner vers elle, peut elle gerer une sarl car moi j'ai interdiction de gerer avant la cloture de la liquidation qui interviendra d'ici a 18 ou 24 mois.

Par Visiteur

Cher monsieur,

on propose a ma femme la gerance d'un restaurant, mais elle etait caution solidaire du pret que nous n'avons pu rembourser en totalité; sachant que la banque va se tourner vers elle, peut elle gerer une sarl car moi j'ai interdiction de gerer avant la cloture de la liquidation qui interviendra d'ici a 18 ou 24 mois.

Dans la mesure où votre femme n'a fait l'objet d'aucune interdiction de gérer, alors elle peut tout à fait être gérante de SARL. Le fait que la banque se retourne contre elle au titre de la caution solidaire ne la prive nullement de l'un quelconque de ses droits.

Très cordialement.